



La négociation... pas la confrontation!

Coalition syndicale pour la libre négociation

Le 12 juin dernier, le gouvernement libéral procédait au dépôt du projet de loi 3, qui s'attaque sans discernement à tous les régimes de retraite du monde municipal. Pourtant, nos régimes de retraite sont dans un meilleur état qu'ils ne l'ont jamais été depuis près de 10 ans. Le premier ministre du Québec Philippe Couillard cédait ainsi aux demandes de certains maires, se voulant plus influents au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). D'après la Coalition syndicale pour la libre négociation, il s'agit d'une attaque directe à notre droit fondamental à la négociation.

Le dépôt du projet de loi n° 3, intitulé « Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal », impose des solutions « mur à mur » à tous les régimes de retraite, qu'ils soient ou non en situation précaire. Il ouvre une première brèche au Québec : contrairement aux promesses du premier ministre, le souci de cohésion sociale n'est plus à l'ordre du jour. Cédant aux pressions de l'UMQ, le gouvernement propose un projet de loi unilatéral qui détermine l'issue des négociations à venir, qui brise les ententes conclues par le passé au moment même où les municipalités exigent davantage d'autonomie.

UN JOUR SOMBRE POUR LE QUÉBEC

C'est un jour sombre pour les relations de travail dans le monde municipal au Québec. Le gouvernement obéit aveuglément à ceux qui dramatisent la situation et pelletent sur l'Assemblée nationale des problèmes qui doivent se régler par la négociation dans les municipalités. Difficile d'avoir la main plus lourde et d'être plus coercitif. La Coalition syndicale pour la libre négociation réagit directement et promet une lutte sans merci contre à cette loi *bulldozer*.

Fondée le 20 mars 2014 sous le thème *La négociation, pas la confrontation !*, la Coalition regroupe plus de 65 000 membres cols blancs, cols bleus, pompiers, policiers, professionnels et employés de sociétés de transport. Elle représente la quasi-totalité des employés municipaux syndiqués du Québec. Lancée pour s'opposer fermement à tout projet de loi qui compromettrait le droit fondamental à la négociation dans le dossier des régimes de retraite, la Coalition est aujourd'hui au cœur de la lutte contre un projet de loi qui, à la suite des dernières déclarations de Philippe Couillard, ne laisse aucune place aux négociations de bonne foi.

UNE VOLONTÉ DE NÉGOCIATION

Pourtant, comme vous le découvrirez dans les pages suivantes, les déclarations gouvernementales sur la situation des régimes de retraite ne correspondent pas à la réalité, et les arguments pour un règlement pacifique ne manquent pas. Le contexte semblait pourtant mûr à des discussions sur de nouvelles façons de financer les régimes de retraite. Les nombreuses ententes signées ces dernières années montrent que les parties sont capables de tenir compte des nouvelles données démographiques, de l'espérance de vie ou encore des fluctuations inévitables des marchés pour aboutir à des solutions raisonnables et équitables pour tous. Pour la Coalition, il n'y a pas de sujets tabous, du moment que tout se fait par la négociation. Nous sommes prêts, au cas par cas selon la situation de chacun des régimes, à mettre plus d'argent (dans les cotisations), revoir certains bénéfices et les critères de l'âge de la retraite, par exemple. Mais le gouvernement est-il vraiment à l'écoute, a-t-il vraiment l'intention de négocier? La seule solution du ministre Moreau, c'est de déchirer les contrats dûment signés et de s'attaquer aux retraités. Il s'agirait d'un précédent, d'une grave erreur historique, et le premier ministre doit empêcher ce gâchis.



le gouverne^{ment}

Coalition syndicale
pour la libre négociation



Qui sommes-nous ?

La Coalition syndicale pour la libre négociation regroupe au total plus de 65 000 membres cols blancs, cols bleus, pompiers, policiers, professionnels et employés de sociétés de transport. Elle représente la quasi-totalité des employés municipaux syndiqués du Québec.

ELLE REGROUPE LES ENTITÉS SUIVANTES :

- Syndicat canadien de la fonction publique – Québec (FTQ)
- Conseil provincial du secteur municipal (CPSM) et Conseil provincial du secteur du transport terrestre (CPSTT)
- Fédération des employés et employés de services publics (FEESP-CSN)
- Fédération indépendante des syndicats autonomes
- Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
- Fraternité des policiers et policières de Montréal
- Association des pompiers de Montréal
- Regroupement des associations de pompiers du Québec
- Syndicat des pompiers et pompières du Québec – FTQ



Rassemblement de la Coalition au Palais des congrès de Montréal, le 15 avril 2014. Photo Michel Chartrand



« Il serait décevant que M. Moreau ne propose que des modifications mineures à son projet de loi 3 alors que plusieurs groupes lui ont réclamé des modifications, des ajustements, de la souplesse, des délais pour permettre un processus de négociation véritable. Certains, et nous en sommes, n'acceptent pas que des ententes signées dans le passé ne tiennent plus et que des retraités, ou leur conjoint survivant, soient privés de l'indexation de leurs rentes sans qu'ils n'aient un mot à dire. »

Brigitte Breton, Le Soleil

« Le problème est sérieux pour certaines municipalités, mais il doit pouvoir se régler tout en respectant les contrats signés. [...] On semble aussi oublier que les déficits ne deviendraient réels que dans l'éventualité improbable (et en fait juridiquement impossible) où une municipalité cesserait ses opérations à un jour précis et que, à ce jour précis, elle devait payer la totalité de ses obligations financières à l'égard de ses retraités. »

Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'Institut économique de Montréal

« Mais que l'on cesse de dire que le projet de loi sur les régimes de retraite n'a pour but que d'assurer la pérennité des fonds de pension. C'est une opération de financement des municipalités, avalisée par une loi spéciale du gouvernement du Québec. Voilà la vérité. »

François Pouliot, Lesaffaires.com

« Les syndiqués municipaux et les retraités ne sont pas seuls à exprimer des réserves. La Presse faisait état récemment du mécontentement des maires de Trois-Rivières, Laval, Longueuil, Gatineau, Terrebonne et Lévis qui craignent que le projet tel que rédigé mette en péril les ententes déjà conclues avec leurs employés et leur entraîne des coûts, en plus de détériorer les relations avec les syndicats. »

Brigitte Breton, Le Soleil

Des retraités solidaires

« Après des années à se la couler douce, à éviter les efforts, bref, après une carrière paresseuse, une retraite dorée payée par le citoyen contribuable attend les employés municipaux. » Cette image, reprise par Jean Carette, représentant de groupes de retraités « actifs et citoyens », est remplie de stéréotypes. Elle est magnifiquement entretenue par le gouvernement, qui a tout intérêt à vicier la vision de la réalité pourtant éloignée de cette description.

DES RENTES RAISONNABLES

Les cotisations finançant les rentes ont été prélevées sur les salaires des employés. Les retraites moyennes sont souvent insuffisantes, voire même pauvres. Les indexations négociées et non distribuées rongent un pouvoir d'achat déjà limité : les retraités subissent alors un appauvrissement d'année en année à cause de l'augmentation rapide du coût de la vie.

Chez les cols bleus, la rente moyenne est de 24 000 \$ par année, et elle tombe même à 1313 \$ par mois pour ceux qui ont les rentes les plus basses. Pour les retraités de l'entretien du transport de Montréal, la rente moyenne est de 26 000 \$ par année et l'indexation

ne compense que la moitié de l'inflation jusqu'à concurrence de 4 %. Pour d'autres, c'est 1 % ou moins d'indexation, alors que de nombreux régimes n'en prévoient pas du tout. Parler de « gras dur » dans ces conditions est un abus manifeste de langage qui ne sert qu'à dénigrer des employés travailleurs qui ont mérité une retraite décente. Le populisme du gouvernement est indigne de sa fonction.

« Doit-on réduire les avantages de ceux et celles qui ont accès à un régime parce que la majorité n'a pas de régime de retraite? Ou devrait-on plutôt améliorer le sort des retraités et futurs retraités qui n'ont presque pas de moyens à 65 ans? »

Gérald Filion, Radio-Canada

UNE SITUATION NÉGOCIÉE

La rente de retraite n'est pas un cadeau : elle est un dû faisant partie du salaire global. Elle a été financée au préalable dans un cadre négocié entre les employés et les employeurs. C'est un salaire différé qui permet d'obtenir un revenu

décent au moment du départ à la retraite. Elle fait partie des avantages sociaux.

Des conventions collectives délimitent les conditions de financement à court terme, des cotisations et des placements sur les marchés financiers. La rente de retraite est une composante à part entière du contrat de travail, où employés et employeurs se partagent le financement, chacun devant faire sa part pour maintenir le régime de retraite en santé.

DES CITOYENS CONTRIBUABLES ET LÉSÉS

Les retraités de la Coalition sont eux aussi des citoyens et des contribuables. Comme le reste de la population, ils subissent la mauvaise gestion de

certaines municipalités. Corruption, fraude, détournements de fonds ont mis à mal les finances. Les citoyens, y compris les retraités, ont été volés. Les autorités sont coupables, leurs incompétences, leur mauvaise gestion ne doivent pas être payées par une détérioration des retraites.

« J'ai la fâcheuse impression que le gouvernement Couillard est en train de commettre avec les policiers, les pompiers et tous les autres travailleurs concernés, la même erreur que celle qu'avait commise le gouvernement Charest avec les étudiants. »

Lise Payette, Le Devoir

Le projet de loi 3, ironiquement appelée « loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées du secteur municipal », aura pour effet, dans sa version actuelle, d'empêcher la libre négociation. La Coalition syndicale pour la libre négociation est prête à s'asseoir avec le gouvernement et les employeurs pour trouver des solutions qui assureront la pérennité des régimes de retraite.

UNE MOBILISATION DES RETRAITÉS

Une mobilisation nationale des retraités du Québec est en marche. Les retraités revendiquent fièrement une place aux côtés des actifs, tous les âges confondus, pour présenter leurs préoccupations et faire avancer leur cause commune.

On l'a d'ailleurs vu lors de la manifestation du 20 août dernier, à Montréal, où les leaders historiques des syndicats membres de la Coalition ont pris la parole : d'une même voix, ils ont dénoncé le projet de loi 3, aux côtés des Retraités de la Coalition.

Ensemble avec la Coalition syndicale pour la libre négociation, les retraités « actifs et citoyens » veulent offrir au Québec une politique de retraite digne d'une société ouverte, solidaire et équitable. C'est un héritage aux générations futures.



le gouvernement

En matière de régimes de retraite, faire porter l'odieux aux employés, laisser entendre qu'ils sont responsables du mauvais état des finances publiques, passer sous silence l'impact de la collusion, affirmer être ouvert à la négociation tout en déposant un projet de loi qui la restreint et revenir sur ses engagements...

C'EST MENTIR.

Coalition syndicale
pour la libre négociation

LIBRE
NÉGO
.com

Rétablissons les faits

Le gouvernement et plusieurs municipalités tracent un portrait trompeur de la situation pour justifier leur position et surtout, pour faire oublier leur mauvaise gestion – pensons notamment aux cas de collusion et de malversations dont il a été question à la commission Charbonneau.

Il est temps de regarder les choses objectivement.



Les régimes de retraite des employés municipaux sont souvent modestes :

beaucoup de retraités ont une rente annuelle avoisinant les 20 000 \$.

Le projet de loi 3 appauvrirait considérablement tous les travailleurs et nie leur droit fondamental à la libre négociation.



Les régimes de retraite font partie intégrante des conditions de travail. Ils ont été négociés et ont fait l'objet d'ententes à la satisfaction des parties.

Les travailleurs ont renoncé à des augmentations salariales en retour de la participation de leur employeur à leur régime de retraite.

C'est donc un salaire différé et accepté de part et d'autre que le gouvernement souhaite leur enlever.



La situation financière des régimes de retraite est loin d'être aussi catastrophique que le gouvernement le laisse entendre.

Plusieurs municipalités ont pris d'importants congés de cotisation aux régimes de retraite, laissant des trous béants qui n'ont jamais été remboursés.

Le déficit global cumulé des régimes de retraite municipaux, estimé à 5 milliards en 2011, est en train de fondre. Il se chiffre maintenant à un peu plus de 2,5 milliards.

De plus, la tendance des marchés est excellente : ils rattrapent graduellement les pertes enregistrées en 2008-2009.



PERCEPTION



RÉALITÉ

Coalition et solidarité



Chaque régime de retraite est différent. Tous ont été négociés séparément, selon leur contexte respectif et en toute légitimité. Tous ont été approuvés et signés par l'employeur comme par le syndicat.

Et voici que le gouvernement libéral veut modifier unilatéralement tous les régimes de retraite municipaux. Devant la situation, il fallait s'unir pour faire valoir les droits acquis des employés.

La Coalition syndicale pour la libre négociation représente 70 000 employés municipaux et 8 syndicats en faveur d'une libre négociation. Elle veut travailler avec toutes les parties concernées par le projet de loi 3 afin d'élaborer des solutions adéquates, équitables et durables.

La Coalition pour la libre négociation rassemble :

- Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-QC)
- La Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN)
- La Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA)
- La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
- La Fraternité des policiers et policières de Montréal
- L'Association des pompiers de Montréal
- Le Regroupement des associations de pompiers du Québec (RAPQ)
- Le Syndicat des pompiers et pompières du Québec - FTQ.

Équité et collectivité



Nous sommes des citoyens qui payons des taxes et des impôts.

Nous contribuons à la création de richesse pour l'ensemble de la collectivité.

Au lieu de niveler par le bas, les gouvernements doivent plutôt améliorer les régimes publics de retraite, comme la Régie des rentes, pour l'ensemble des citoyens du Québec : c'est une question de vision, de justice et d'équité sociale.

Le projet de loi 3 s'inscrit sous le signe du mépris

Avec cette loi, le gouvernement du Québec :



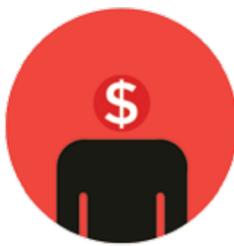
- brise rétroactivement des ententes passées et permet aux maires des villes du Québec de dicter les conditions de travail aux employés municipaux;
- souhaite imposer uniformément des contraintes radicales à environ 170 régimes de retraite différents, sans considérer les particularités locales ou reliées au type de travail, ni la bonne santé financière d'un bon nombre d'entre eux;
- ne tient pas compte de la rémunération globale des employés qui ont, par le passé, fait des compromis salariaux en retour d'un meilleur régime de retraite.

Le gouvernement doit se rendre à l'évidence :

vaut mieux choisir la voie de la négociation plutôt que celle de la confrontation.

Le projet de loi 3 torpille la démocratie.

Un projet de loi mal fait et qui fait mal



Le projet de loi 3 s'intitule « Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées du secteur municipal ».

Mais qu'en est-il de la santé financière des retraités et de toute l'économie québécoise ? Là-dessus, pas un mot.

Cette réalité, le gouvernement préfère la passer sous silence.

2 poids, 2 mesures !



Alors que le gouvernement veut passer au rouleau compresseur les régimes de retraite de 70 000 employés municipaux, il envisage de faire bondir les salaires des députés de 88 186 \$ à 136 000 \$.

Pour ajouter à l'insulte, le premier ministre prétend que ce réaménagement de la rémunération se ferait à « coût nul » pour les contribuables. Vraiment ? Une chose est certaine : tous les travailleurs accepteraient volontiers de diminuer leur régime de retraite s'ils pouvaient profiter d'une augmentation de salaire annuelle de 20 ou 30 %... ou de plus de 50 %.

Exiger un sacrifice énorme de la part des employés municipaux et accorder dans le même élan des conditions Cadillac aux députés, voilà qui démontre la position élitiste et indécente de Philippe Couillard.

Jamais sur la colline parlementaire n'aura-t-on regardé les travailleurs de si haut.

Maires indignes !

Il est déplorable de voir l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et certains maires détourner l'attention de leur mauvaise gestion en dénonçant les conditions de travail des employés municipaux.

Cette attaque en règle survient au moment où l'on doit valoriser l'expertise interne des villes et municipalités pour faire rempart à la collusion.

Certaines villes tentent de nous faire payer leurs propres incapacités de gestion. Elles demandent davantage de pouvoirs au gouvernement mais sont incapables d'user de ceux dont elles disposent déjà pour négocier en toute honnêteté avec leurs employés.

Les villes ont pris, souvent sans les négocier, des « congés de cotisations » aux régimes de retraite, au lieu de réinvestir pour les années maigres. Pourquoi pénaliser les travailleurs ?

Il y a de quoi être en colère.

Les caisses de retraite, un levier économique.



À l'heure où les discours des gouvernements sont réducteurs, il est essentiel de rappeler que le capital investi de nos caisses de retraite soutient des milliers d'entreprises québécoises et constitue un formidable levier économique.

Les caisses de retraite sont l'une des principales sources d'épargne des Québécois et, en ce sens, elles forment un actif dont le Québec ne peut se passer.

Il en va de nos principes.

Il en va de notre équilibre économique à tous.

Il faut penser à l'avenir, à la relève et à nos enfants.

SANS MENTIR.

Pour une libre négociation

La Coalition syndicale pour la libre négociation est, comme son nom l'indique clairement, ouverte aux négociations avec ses partenaires afin de pérenniser les régimes de retraite qui en ont besoin. La version actuelle du projet de loi 3 bloque toute possibilité de concertation et empêche des règlements négociés à l'avenir. Elle est source de confrontation.

IL Y AVAIT LA PAIX

Pourtant, la paix régnait. Nous demandons donc aux parlementaires d'empêcher les catastrophes annoncées. Les partenaires de la Coalition ont négocié des ententes responsables ces deux dernières années. Une cinquantaine d'accords ont été conclus à la satisfaction des partenaires. De plus en plus de maires se désolidarisent des excès du projet gouvernemental. Ils donnent la priorité à des négociations entre partenaires responsables, ce que ne permet pas le projet de loi 3.

Les cols blancs, les cols bleus, les policiers, les pompiers, les professionnels et les employés de sociétés de transport ont historiquement fait des choix de négociation en fonction des réalités respectives des différents régimes de retraite. Les démarches ont été entreprises d'un commun accord avec les employeurs.

DES CHOIX RESPONSABLES

Épargner pour les vieux jours fut un choix réfléchi et responsable. Durant toute sa carrière, chaque employé a préparé sa retraite de bonne foi et conformément aux décisions prises. Ceux qui prennent des risques professionnels particuliers ou qui doivent prévoir quitter leur fonction plus rapidement en raison de la nature de leur travail ont négocié des conditions adaptées à leurs besoins. Pour que les employeurs acceptent de contribuer à ces régimes de retraite, les employés ont renoncé à des augmentations de salaire. Personne n'a rien volé.

UNE VISION IDÉOLOGIQUE

La décision unilatérale du gouvernement de refuser cette retraite construite en partenariat est injuste, inéquitable et injustifiable. Le premier ministre base son projet sur une vision purement idéologique de la situation. Les employés ne se laisseront pas faire et dénoncent

ront jusqu'au bout cette rupture de contrat sans précédent.

La situation des régimes n'est pas aussi catastrophique que certains veulent bien la décrire. Pour la troisième année consécutive, les rendements sont excellents. Les déficits se résorbent de manière spectaculaire. La voie de la guérison est bien entamée, ce n'est pas le moment de saccager une des principales sources d'épargne qui constitue une richesse collective du Québec pour faire plaisir à quelques maires qui veulent se sentir importants en bafouant des ententes conclues en toute responsabilité par leur municipalité.

« Le projet de loi 3 est un coup de force qui bouleverse l'équilibre des forces entre patrons et syndiqués. À la fin, ce n'est pas une négociation libre à laquelle on convie les syndiqués municipaux. »

Patrick Lagacé, La Presse

DES ATTAQUES GOUVERNEMENTALES

Le projet de loi du gouvernement livre une attaque sans précédent contre toutes les travailleuses et tous les travailleurs. Il coupe injustement la rémunération des employés et ignore les ententes passées. Il remet en question la qualité de vie de milliers de retraités et de futurs retraités en bafouant leurs droits.

Mais surtout, le projet de loi 3 promet de déclencher un conflit intergénérationnel sans précédent en voulant imposer unilatéralement un partage des déficits passés, une restructuration rétroactive des droits et bénéfices négociés préalablement et un plafond aux coûts des régimes de retraite. Pour la toute première fois, le gouvernement s'attaque à toutes les générations.

NOUS DÉNONÇONS

Le partage imposé des déficits passés et du coût du service courant à 50 %-50 % ainsi que la date d'application rétroactive des réductions des droits et bénéfices des participants actifs ne sont pas acceptables. L'interdiction de toute forme d'indexation automatique des rentes est beau-

coup trop rigide et la suspension unilatérale de l'indexation des rentes dans les cas où le règlement du régime de retraite prévoit une quelconque indexation n'est pas opportune.

Le plafonnement du coût du service courant à 18 % (cols blancs et bleus, professionnels et salariés des sociétés de transport) ou à 20 % (policiers et pompiers) pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et du transport terrestre n'est pas tolérable. Le partage imposé des déficits futurs et le manque de règles de gouvernance de nos comités de retraite, alors qu'on nous impose un partage des risques (les salariés et retraités sont minoritaires dans la majorité de ces comités) illustrent le manque de préparation du projet.

ÉVITONS LE GÂCHIS

Le gouvernement attaque tous les régimes de retraite sans discernement et sans réflexion. Il

veut faire payer à tous des années de mauvaise gestion financière et administrative ainsi que l'inconscience de certaines municipalités du Québec. Même les nombreux régimes qui n'éprouvent aucune difficulté sont remis en question et passés à la moulinette des abus de la loi 3. Nous sommes d'ailleurs, avec les derniers chiffres disponibles et une troisième année consécutive de bons rendements, sur la voie de la pleine capitalisation.

La Coalition pour la libre négociation demande aux parlementaires d'éviter le gâchis annoncé par le projet de loi 3 et réclame des changements importants, non seulement afin de favoriser une véritable négociation, mais aussi parce que nous sommes conscients que la société a changé et qu'il faut s'adapter aux nouvelles réalités.



Manifestation de la Coalition devant le siège social de l'Union des municipalités du Québec le 24 avril 2014 à Montréal. Photo Michel Chartrand

Des solutions existent

« La meilleure façon de faire avancer son dossier, c'est d'avoir un argumentaire étayé. À l'heure actuelle, je n'ai entendu que des slogans. » Cette affirmation du ministre des Affaires municipales Pierre Moreau a été largement relayée, mais elle ne correspond pas à la réalité. La Coalition syndicale pour la libre négociation et ses partenaires proposent de nombreuses solutions qui varient selon la situation propre à chaque régime.

DES ÉCONOMIES POUR FINANCER LES DÉFICITS PASSÉS

Durant les deux dernières années, une cinquantaine d'ententes ont été passées avec les municipalités. Dans de nombreux cas, les syndicats ont accepté de revoir leurs droits et prestations afin de dégager des économies pour les municipalités. Ces économies devraient servir à financer les déficits passés. Les cols bleus de Montréal, par exemple, permettent à la ville d'économiser 6,4 millions de dollars par année depuis 2012. C'est le cas aussi à la ville de Québec avec les deux plus récents règlements ainsi que dans plusieurs autres municipalités. Ces économies sont permanentes, récurrentes et seront à la disposition de la ville bien après le règlement des anciens déficits.

UNE POSSIBLE AUGMENTATION DE L'ÂGE DE LA RETRAITE AU CAS PAR CAS

L'augmentation de l'âge de la retraite n'est pas un sujet tabou. Cette solution est négociable au cas par cas puisqu'il faut tenir compte des spécificités propres à chacun des groupes. Une année de report de l'âge de prise de retraite correspond à une économie de 6 % sur le passif. Une imposition unilatérale et sans distinction n'est pas envisageable, mais des solutions négociées pour certains groupes sont possibles.

LA CRÉATION D'UN FONDS DE STABILISATION ET D'INDEXATION

La création d'un fonds de stabilisation et d'indexation est une idée novatrice et intéres-

sante. Elle permettra d'absorber les déficits futurs et d'améliorer, si nécessaire, les rentes futures, soit pour les plus jeunes d'aujourd'hui à qui l'on demande des efforts supplémentaires. C'est un levier pour assurer une équité intergénérationnelle. Le financement de ce fonds doit être négocié. Déjà, les cols bleus de Montréal versent pour leur part une cotisation de 2,2 % dans un tel fonds, ce qui représente 5 millions par année.

UNE APPROCHE GLOBALE

Une augmentation des cotisations salariales est également envisageable, le cas échéant, dans le cadre d'une approche globale tenant compte des régimes de retraite et les conventions collectives. Ici aussi, les économies faites par les municipalités, combinées avec un réaménagement du service courant, pourraient permettre de financer les déficits passés. Un tel exercice devrait se réaliser par la négociation advenant un régime de retraite capitalisé sous la barre des 85 %.

LA PRISE EN COMPTE D'UNE HYPOTHÈSE GÉNÉRATIONNELLE

La prise en compte par les actuaires dans leurs calculs d'une hypothèse générationnelle doit aussi être considérée. Dans certaines situations, des pénalités plus fortes en cas de retraite anticipée ont été prévues. De ce fait, naturellement, les employés ont tendance à quitter plus tard. Ce nouveau facteur doit être pris en compte dans le calcul du taux de couverture du régime.

UNE CLAUSE OPTING OUT

Le projet de loi devrait prévoir pour les municipalités et leurs syndicats un droit d'opting out afin qu'ils ne soient pas soumis aux prescriptions de la loi. Les nombreuses ententes négociées ces deux dernières années et les régimes bien capitalisés n'ont pas besoin d'être revus actuellement. Laissons agir pleinement la libre négociation.

DES RETRAITÉS À PROTÉGER

La protection des droits négociés et acquis est un principe fondamental auquel il est impensable de toucher. Les mesures proposées permettent des solutions sans toucher aux acquis des retraités actuels. Les travailleurs sont prêts à des efforts aujourd'hui en étant assurés que demain

ils recevront leur dû. La Coalition ne dérogera pas à ce principe.

DES RÉGIMES BIEN CAPITALISÉS

Contrairement aux affirmations alarmistes de certains, les régimes de retraite municipaux n'ont pas besoin d'un remède de cheval. La vérité, c'est qu'une très forte majorité des régimes de retraite du monde municipal sont tout près de la pleine capitalisation. La guérison est en bonne voie et nous sommes capables de trouver les solutions nécessaires sans pourrir les relations de travail... des solutions justes qui respectent la capacité financière des contribuables que nous sommes d'ailleurs, sans pour autant renier les ententes du passé.



Manifestation de la Coalition devant l'hôtel de ville de Sherbrooke, le 2 juin 2014. Photo Claude Roussel

le gouvernement

« Je n'ai pas entendu une proposition pour assurer la pérennité des fonds de pension par les représentants des associations syndicales... »

- Pierre Moreau, La Presse, 14 août 2014

« Les parties ont avantage à s'asseoir, à discuter, à négocier... »

- Philippe Couillard, Le Devoir, 11 août 2014

S'ils ne nous ont pas entendus, c'est qu'ils n'ont rien écouté.

Le gouvernement est sourd à nos propositions.

Depuis 2 ans, nous multiplions les ententes responsables pour stabiliser et pérenniser nos régimes de retraite.

Nous avons des solutions adéquates, équitables et durables pour tous.

Et nous sommes prêts à nous asseoir.

Coalition syndicale
pour la libre négociation

